

DES OSBL D'HABITATION AU BORD DU GOUFFRE FINANCIER

Par Johanne Dumont, coordonnatrice
Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI)

Avant tout, souvenons-nous tous qu'au-delà de la structure extérieure de nos organismes sans but lucratif d'habitation, derrière chaque porte, résident souvent des aînés vulnérables et ceux-ci comptent beaucoup sur nous afin de leur offrir de la stabilité, de la sécurité et bien d'autres services.

Malheureusement, le ministère de la Santé et des Services sociaux et tous les organismes gouvernementaux qui touchent les aînés ne font pas la différence entre les services offerts dans les OSBL d'habitation et les centres d'hébergement de longue durée. Ils nous imposent des réglementations de plus en plus sévères qui exigent des coûts exorbitants, dont la nouvelle certification. Même si nos résidents sont autonomes, on nous demande d'avoir 7 jours sur 7, 24/24, une présence physique dans chaque résidence, par exemple, et ce, même après que nous avons démontré que ceux-ci n'ont pas plus de revenus et que les charges que ces nouvelles normes représentent sont exorbitantes et non réalisables sans budget supplémentaire.

Tout ça, pour protéger nos aînés, dit le ministre de la Santé! Mais, Monsieur, prenez la peine de vous rendre dans nos résidences et d'évaluer sur le

terrain tout ce que les dirigeants de ces organismes sans but lucratif font pour le bien-être de leurs locataires!

Au Bas-St-Laurent, les petites résidences de 10 et 12 logements ne sont pas rares et certaines d'entre elles ont peur de devoir fermer leurs portes, si aucun changement ne survient. Dès lors, monsieur le Ministre, dites-nous, que ferons-nous avec nos locataires âgés? Où pourront-ils se reloger? Nous savons très bien que leur plus grand désir est de demeurer chez eux, au sein de nos organismes. De leur annoncer que nous devons désormais ajouter, au coût des services actuels, une somme additionnelle d'environ 60 \$, par mois, pour de nouveaux services imposés par la certification, ne nous semble pas une façon de les protéger.

Alors que, jusqu'à récemment, nous croyions qu'avec toutes nos revendications auprès des instances gouvernementales, quelqu'un comprendrait le sens de nos contestations, nos espoirs ont été réduits en poussière : la loi est maintenant en vigueur et le ministère de la Santé est fermé à toutes négociations. Une résidence pour aînés, à but lucratif ou non, qui désire avoir un statut officiel doit, maintenant, demeurer certifié et se plier à toutes leurs exigences, peu importe les conséquences... ▶

En partenariat avec



ASSURANCE AUTO



ASSURANCE HABITATION



Laissez-nous veiller sur vous!

Comme les employés et bénévoles sont les moteurs des OSBL d'habitation, ils méritent un programme d'assurance à leur mesure.

Notre programme d'assurance automobile et habitation, conçu exclusivement pour les employés et les bénévoles des OSBL membres du Réseau québécois des OSBL d'habitation, leur permet de profiter de protections étendues à des tarifs de groupe avantageux. Parlez-en!

Contactez-nous pour une soumission :

1 855 526-5235

assurancerqoh.com